



EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 3 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Catherine GIL, Norbert ALAÏMO, Laure DESVARD, Christophe BOYER, Virginie GUSTAVE, Ludovic GAHLAC, Pauline LAINE-CURTAN, Amélie D'HURLABORDE, Christian LIGONNIERE.

Etaient présents : Mmes et MM Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Catherine GIL, Norbert ALAÏMO, Laure DESVARD, Christophe BOYER, Virginie GUSTAVE, Pauline LAINE-CURTAN, Amélie D'HURLABORDE, Christian LIGONNIERE.

Etaient excusés : Claude GOUJON, Marie-Claire FRYDER

Etaient absents :

Hélène BOUHELIER – démissionnaire ce jour
Ludovic GAHLAC

Ont donné procuration :

Claude GOUJON donne pouvoir à Bernard JEREZ
Marie-Claire FRYDER donne pouvoir à Laure DESVARD

Date de la convocation : 02/10/2025

Secrétaire de séance : Jeanine NONROY

En exercice	15
Présents	11
Votants	13
Pour	
Contre	
Abstention	

Objet : Rétrocession à la commune de la parcelle cadastrée section C n° 1374

N° DEL 20251003-026

L'adjoint à l'urbanisme expose que cadre des travaux sur la déchèterie le Syndicat Centre Hérault a dû réaliser un bornage. Le géomètre est intervenu en présence de l'ensemble des propriétaires des parcelles attenantes, d'un représentant de la mairie et du Syndicat.

Les limites parcellaires présentées sur site ont été validées par les propriétaires présents.

Le géomètre a rappelé qu'il ne s'agit pas d'un bornage amiable classique mais d'une délimitation d'un bien de la personne publique car il concerne un lieu ouvert au public.

Concernant la parcelle à l'ouest de la déchèterie, qui appartenait à Monsieur Bernard GAUJOUX sous le numéro d'origine C 787, a été scindée en 2 parties :

- La parcelle C 1373 (vigne)
- La parcelle C 1374 (bande de 1.50m de large) qui avait été créée pour cession à la Commune, mais qui appartient toujours à M GAUJOUX.

La régularisation de cette parcelle destinée à être rétrocédée à la commune dans le cadre d'une procédure de délimitation relevant de la domanialité publique n'a pas été actée.

Il apparaît nécessaire de régulariser cette situation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la rétrocésssion au profit de la commune de Montpeyroux de la parcelle cadastrée : section C n°1374,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, et de manière générale à effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire :
Claude CARCELLER.

